



**Objet : Appel à candidature pour Marché de Noël 2021**

Madame, Monsieur,

Noël 2021 approche à grands pas. Après cette année particulièrement difficile pour chacun d'entre nous, Noël nous offre une parenthèse enchantée. Moment magique, moment de partage, moment de solidarité, moment de convivialité...petits et grands en ont besoin plus que jamais.

Vous êtes artisans, de métiers de bouche ou d'art, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement, nos places sont limitées.

Au plaisir de vous retrouver très vite.

Les dates retenues sont les suivantes :

**- du samedi 18 au vendredi 24 décembre 2021 (1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires)**

**Horaires :**

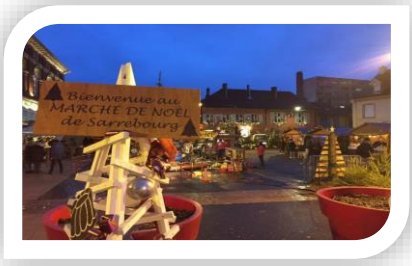
Vendredi 17/12	Installation dans les chalets et les stands
Samedi 18/12	Ouverture du marché – 10h00 – 18h30 Inauguration : 11h00
Dimanche 19/12	10h00 – 18h30
Lundi 20/12	14h00 – 18h00
Mardi 21/12	10h00 – 18h00
Mercredi 22/12	14h00 – 18h00
Jeudi 23/12	14h00 – 18h00
Vendredi 24/12	10h00 – 17h00

**Pour ce faire, remplissez ce formulaire en y joignant les pièces suivantes :**

- **Une pièce d'identité**
- **Une attestation de votre assurance**
- **Un chèque de 40 € libellé à l'ordre du Trésor public**
- **Un chèque de caution de 150 € libellé à l'ordre du Trésor public**

**Déposez ou envoyez votre dossier complet à l'adresse ci-dessous.**

**Attention : Aucune réservation ne sera prise par téléphone**



**FICHE D'INSCRIPTION  
MARCHÉ DE NOËL - SARREBOURG**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Courriel : .....

Représentant l'enseigne ou l'association : .....

N° Siret obligatoire : .....

Adresse complète : .....

.....

➤ **Produits proposés :**       artisanat       métier de bouche

.....

.....

.....

*Les produits d'importation déjà assemblés ou les copies sont interdits.*

Je souhaite participer au marché de Noël 2021 et m'engage à être présent sur toute la durée du marché et à ouvrir mon stand aux horaires annoncés.

*Il est conseillé d'être présent 1 heure avant le début du marché pour l'installation.*

➤ **Souhait d'emplacement**, celui-ci sera respecté dans la mesure du possible en fonction du nombre de participants :

Chalet complet (3mx2m)

Emplacement dans les halles :       Ilot complet (10,90 ml d'étalage)

Demi-emplacement

Je possède mon propre stand : chalet – remorque – tente (barrez les mentions inutiles)

Taille : .....

➤ **Besoins techniques particuliers** (eau, puissance élec, autres.....)

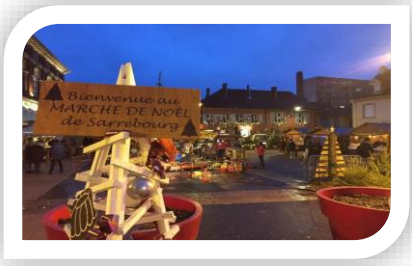
.....

.....

➤ **Tarifs**

- 40 € pour toute la durée du marché, quel que soit l'emplacement.

- Caution à la réservation : 150€



## REGLEMENT MARCHE DE NOEL – SARREBOURG 2021

### 1 – Conditions de vente

Seront autorisés à la vente les produits suivants :

- De confection artisanale, d'art, régionaux
- De décoration de Noël,
- Pouvant constituer des cadeaux
- Alimentaires, salés, sucrés, confiseries

La Ville de Sarrebourg s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra, le cas échéant, exiger le retrait du stand. Un refus de l'exposant entraînera l'éviction du contrevenant, sans aucun remboursement.

Le marché de Noël s'adresse à tous les exposants, commerçants, artisans d'art et associations caritatives désirant postuler et étant en conformité avec les lois en vigueur concernant le commerce et la réglementation pour les produits mis en vente.

### 2 – Cautionnement

Afin d'assurer le bon déroulement du marché un cautionnement de 150 € est mis en place.

**ATTENTION** : les points suivants entraîneront automatiquement l'encaissement du cautionnement :

- La « non présence » non justifiée lors de la remise des clés par les placiers en début et fin de manifestation
- Le non-respect des jours et horaires d'ouverture au public annoncés dans le dossier
- Toute infraction à une quelconque clause du présent règlement

### 3 – Occupation des chalets

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne donnent lieu à aucune discussion. Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.

Si pour des raisons impératives l'équipe de la Ville de Sarrebourg se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements et installations et ce, dans l'intérêt de la manifestation, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises. Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le jour du montage du marché et ce jusqu'à sa clôture. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque.

L'exposant ne doit en aucun cas procéder au démontage du chalet qui lui aura été attribué ou modifier la disposition des emplacements. En effet, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

### 4- Tenue des stands

Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs produits avant la clôture du marché. L'exposant ou l'un de ses représentants devra se tenir sur le



stand quand les produits exposés seront découverts. Les frais d'entretien des objets exposés sont à la charge des exposants.

La tenue des stands doit être irréprochable. En effet, les emballages et objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.

Il est demandé à chaque commerçant de faire un effort de décoration sur son stand, en respectant la thématique de Noël. Les décorations seront apportées par le commerçant.

#### 5 – Engagement des exposants

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. La Ville de Sarrebourg ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Tout exposant est tenu de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente en matière d'hygiène, de sécurité (produits inflammables et emploi d'autres matériaux non conformes aux normes), de salubrité et d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire. De même, la présentation et la vente d'articles ou produits non déclarés sur la demande d'admission sont prohibées.

Il est interdit de détériorer de quelque manière que ce soit le matériel fourni par l'organisateur de même que d'empiéter sur les stands voisins sous quelque forme que ce soit.

Dans le cas où la manifestation ne pourrait avoir lieu, pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à la Ville de Sarrebourg.

#### 6 – Horaires et jours d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture au public annoncés dans le dossier d'inscription doivent IMPÉRATIVEMENT être respectés par les exposants. L'exposant s'engage à ouvrir son chalet quelle que soit la météo.

Tout départ non prévu durant le déroulement du marché doit être signalé auprès de la Ville de Sarrebourg.

Attention : le dernier jour, le chalet doit être rendu propre et vide. L'exposant a obligation de débarrasser l'emplacement fourni de tout matériel et déchet résultant de son exploitation.

#### 7- Inscriptions et formalités

Les candidatures et dossiers d'inscription devront être envoyés à l'adresse indiquée dans le dossier avant le 25 octobre 2021. Les demandes de dossiers parvenus après cette date seront placées sur liste d'attente par ordre chronologique de réception les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

Les annulations ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

#### 8 – Mesures liées à la crise sanitaire

La Ville de Sarrebourg se réserve le droit d'annuler le marché de Noël en cas de nouveaux décrets ne permettant pas la tenue de ce type de manifestation.

De plus, des conditions sanitaires seront à respecter notamment en matière d'espace, de jauge, ainsi que sur le port du masque. Le protocole sanitaire sera communiqué avant la tenue du marché de Noël.



### 9 – Stationnement

Les exposants s'engagent à installer leurs véhicules sur des places de stationnement dans les rues adjacentes (rue des Halles ou rue Basse) ou sur les parkings disponibles (parking Peguy, place du Marché, Faubourg de France..).

Aucun véhicule ne sera admis derrière les chalets ou sur le marché.

### 10 – Droit à l'image

Les exposants ne pourront s'opposer à ce que soient prises des photos et des vidéos de leurs stands, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à la manifestation.

### 11- Père Noël

Un seul Père Noël est « invité » par la ville et l'association des commerçants Sarrebourg Cœur de Ville. Il sera présent sur le Marché de Noël aux horaires définis. Merci de prendre note qu'aucun autre Père Noël ne sera accepté.

Renseignements : Carole ZENGLER ([c.zengler@mairie-sarrebourg.fr](mailto:c.zengler@mairie-sarrebourg.fr)) – Service Affaires Economiques et Touristiques – Mairie de Sarrebourg – 11 Place Pierre Messmer – 57400 SARREBOURG – Tél : 03.87.03.05.06

